

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ERMONT

SÉANCE DU 27 MAI 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept du mois de mai à 19 H 00

OBJET : JEUNESSE, EDUCATION ET SPORTS

Conservatoire à Rayonnement Communal : demande de subvention auprès du Conseil Départemental du Val d'Oise dans le cadre du dispositif d'aide à la structuration pédagogique des établissements d'enseignement artistique spécialisé, pour l'année 2026

Le Conseil Municipal dûment convoqué par Monsieur le Maire, le **20 mai 2026**, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de **M. Xavier HAQUIN, Maire**

N°2026/084

Présents :

M. Xavier HAQUIN, *Maire*

Mme DEHAS, M. RAVIER, Mme CHESNEAU, M. LAROZE, Mme MÉZIÈRE, M. JOBERT, Mme APARICIO TRAORÉ, *Adjoint au Maire*

M. CARON, Mme SANTA CRUZ BUSTAMANTE, Mme GUTIERREZ, M. HORNE, Mme LAPOUGE, Mme AUROUX, M. DELBOSC, Mme GESPACH, M. HEBBAL, Mme PETIT, M. DUMAINE, Mme MANS, Mme DUTERTRE MAILLET, M. DUC, Mme DE CARLI, M. FRANCOIS, Mme LACOUTURE, M. NINOUE, Mme CAUZARD, M. BATTON, Mme DUPUY, M. MELO DELGADO, Mme CUSTODIO, Mme ROUSSEAU, *Conseillers Municipaux*

Absents excusés avant donné pouvoir :

M. BLANCHARD

(pouvoir à Mme DEHAS)

M. KNOBLOCH

(pouvoir à M. HAQUIN)

M. RUTH

(pouvoir à Mme AUROUX)

Le nombre des Conseillers Municipaux en exercice est de 35 (la condition de quorum est de 18 membres présents).

Déposée en Sous-Préfecture le : 29/05/26

Publiée le : 01/06/26

Le Maire,



Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'Article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : **Mme LAPOUGE** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Délais et voies de recours :

Si vous désirez contester la présente décision, vous pouvez saisir le Tribunal Administratif de Cergy –Pontoise compétent d'un recours contentieux dans les deux mois à partir de la notification de la décision attaquée. Vous pouvez également saisir d'un recours gracieux, l'auteur de la décision. Cette démarche prolonge le délai de recours qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme des deux mois valant rejet).

OBJET :

JEUNESSE, ÉDUCATION ET SPORTS

Conservatoire à Rayonnement Communal : demande de subvention auprès du Conseil Départemental du Val d'Oise dans le cadre du dispositif d'aide à la structuration pédagogique des établissements d'enseignement artistique spécialisé, pour l'année 2026

Sur la proposition du Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2121-29 ;

VU la délibération du Conseil Départemental du 25 novembre 2016 fixant le schéma de développement des enseignements artistiques ;

VU l'avis de la Commission Jeunesse, Éducation et Sports du 18 mai 2026 ;

CONSIÉÉRANT l'importance du Conservatoire à Rayonnement Communal d'Ermont dans l'offre éducative et culturelle de la Commune ;

CONSIDÉRANT les charges de fonctionnement inhérentes à cette structure (personnel, maintenance, équipements pédagogiques, actions culturelles) ;

CONSIDÉRANT l'opportunité de solliciter l'aide financière du Conseil Départemental du Val d'Oise, dans le cadre de sa politique de soutien aux établissements culturels et artistiques ;

CONSIDÉRANT l'intérêt pour la Commune d'Ermont de percevoir ces financements,

**Après en avoir délibéré,
LE CONSEIL MUNICIPAL**

A l'unanimité des suffrages exprimés (35 voix)

- **APPROUVE** le principe de dépôt d'un dossier de demande de subvention pour le Conservatoire à Rayonnement Communal d'Ermont, dans le cadre du dispositif d'aide à la structuration pédagogique des établissements d'enseignement artistique spécialisé, pour l'année 2026, auprès du Conseil Départemental du Val d'Oise ;
- **SOLLICITE** une subvention auprès du Conseil Départemental du Val d'Oise pour un montant maximal de 11 000 € ;
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document afférent à cette demande de subvention.



Pour extrait conforme,

**Le Maire,
Conseiller départemental du Val d'Oise,
Xavier HAQUIN**

**DEMANDE DE SUBVENTION
AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL D'OISE**

Année 2026

**AIDE A LA STRUCTURATION PEDAGOGIQUE
DES ÉTABLISSEMENTS
D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE SPECIALISÉ**

COMMUNE

ERMONT

NOM DE L'ETABLISSEMENT

CRC de musique, théâtre et danse



Vu pour être annexé à
délibération n°26/08.4 du 27/05/26
ERMONT, le... 29/05/26
Le Maire,

AIDE A LA STRUCTURATION PEDAGOGIQUE

Le Conseil départemental est impliqué auprès des établissements d'enseignement artistique spécialisé depuis de nombreuses années. Suite aux préconisations de la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, le Département du Val d'Oise a mis en place son schéma de développement des enseignements artistiques en concertation avec les directeurs d'établissement, en vue d'améliorer l'offre de formation et les conditions d'accès à l'enseignement (adopté par délibération n°7-18 du 15 juin 2007).

Conformément à son dispositif de soutien adopté en 2008 et révisé par délibération n°1-26-5 du 21 octobre 2022, le Conseil départemental intervient financièrement sur la structuration pédagogique de ces établissements, afin de :

- Garantir à l'établissement une reconnaissance de sa qualité pédagogique
- Favoriser le développement d'axes jugés prioritaires par le Département (Cf. schéma départemental)
- Soutenir l'engagement des communes auprès de leur établissement

CONDITIONS D'ELIGIBILITE

Sont concernés :

- les Conservatoires à rayonnement communal classés par l'Etat
- les Etablissements d'enseignement artistique spécialisé municipaux et intercommunaux
- les Etablissements d'enseignement artistique spécialisé associatifs

Condition d'éligibilité : Remplir ou contribuer à une mission de service public en cohérence avec les préconisations des Schémas nationaux d'orientation pédagogique et de la Charte de l'enseignement artistique spécialisé en danse, musique et art dramatique du Ministère de la Culture.

MODALITES DE L'AIDE

L'aide est accordée une fois par année civile. Elle s'inscrit dans une enveloppe financière adoptée par le Conseil départemental dans le cadre du budget de l'exercice. Elle ne constitue en aucun cas un droit à subvention. Les subventions feront l'objet d'un vote du Conseil départemental ou de la Commission permanente.

Les établissements remplissent un dossier détaillé concernant leur structuration pédagogique. L'instruction des dossiers et l'évaluation des établissements d'après des critères qualitatifs sont effectuées par la Direction de l'Action Culturelle. Les critères qualitatifs reposent sur le Schéma départemental et ses différentes phases d'évaluation, et permettent d'obtenir une note sur 70 points. Un seuil de 20 points minimum est nécessaire pour qu'une aide soit accordée. En-deçà de 20 points, aucune aide n'est accordée.

Pour toute information concernant le traitement administratif de votre dossier, merci d'adresser votre demande à julie.monvoisin@valdoise.fr

Pour toute information concernant l'instruction technique de votre dossier, merci de contacter

Nadine BABOIN, chargée de mission Territoire Ouest

☎ 01 34 25 34 89 – nadine.baboin@valdoise.fr

Perrine LORIN chargée de mission Territoire Centre

☎ 01 34 25 30 63 – perrine.lorin@valdoise.fr

Margaux SCHERRER, chargée de mission Territoire Est

☎ 01 34 25 10 97 – margaux.scherrer@valdoise.fr

En cas d'obtention d'une subvention, le bénéficiaire s'engage à faire mention de la participation du Département sur ses supports et dans ses actions de communication. À cet égard et pour obtenir le logo, il est invité à prendre contact avec la **Direction de la Communication** : com.admin@valdoise.fr

CRITERES D'EVALUATION DES ETABLISSEMENTS

| Critères principaux | Sous-critères |
|--|--|
| Participation locale (10 points) | Participation financière de la commune ou de l'intercommunalité dans le budget de fonctionnement de l'établissement (hors mise à disposition et entretien de locaux) |
| Projet d'établissement et qualification de l'équipe (15 points) | Projet d'établissement pluriannuel validé par le Conseil municipal ou d'administration Temps de travail hebdomadaire du directeur Pourcentage d'enseignants diplômés (CA, DE, DUMI) supérieur à 50% Formation continue des personnels |
| Innovation pédagogique (15 points) | Pratiques collectives (ensembles multi-instrumentaux) Diversification des instruments (hors piano et guitare) Enseignement spécifique dans une ou plusieurs disciplines peu représentées (danse contemporaine, théâtre, musiques actuelles, musiques anciennes et musiques du monde) |
| Diversification et circulation des publics (30 points) | Partenariats avec l'Education nationale, en priorité avec les collèges Dispositifs d'accueil d'élèves en situation de handicap Implication sur la petite enfance (0-3 ans), en priorité avec les structures dédiées et les assistant(e)s maternel(le)s Partenariats avec les structures d'accueil dédiées à l'enfance protégée Partenariats avec les structures d'hébergement des personnes âgées Partenariats avec des structures culturelles et/ou sociales du territoire Dispositifs intercommunaux sur le long terme |

DOCUMENTS À FOURNIR OBLIGATOIREMENT (merci de nous indiquer par une case cochée la présence du document dans le dossier envoyé)

- Le présent formulaire dûment rempli
- La synthèse chiffrée, complétée par vos indicateurs généraux ainsi que le budget réalisé et le budget prévisionnel de l'établissement (document Excel ci-joint – 3 onglets à compléter)
- La délibération du Conseil municipal ou communautaire sollicitant la subvention liée au dossier présenté
- Le projet d'établissement en cours (le cas échéant nous fournir le dernier projet d'établissement)
- Grille tarifaire de l'établissement
- Plaquette de communication (si existante)

DATE DE LIMITE DE DEPOT DES DOSSIERS : 31 MARS 2026

Les demandes de subvention (y compris les pièces annexes) sont à transmettre uniquement par voie dématérialisée, par courriel à :

directiondelaculture@valdoise.fr
julie.monvoisin@valdoise.fr
marquaux.scherrer@valdoise.fr
perrine.lorin@valdoise.fr
nadine.baboin@valdoise.fr

Tout dossier incomplet ou adressé en retard sera considéré comme irrecevable.

1. IDENTITÉ DE L'ÉTABLISSEMENT

COMMUNE DEMANDEUR **ERMONT**

Adresse postale 65 rue Jean Richepin, 95120 Ermont

tél 01-34-15-51-14

courriel conservatoire@ville-ermont.fr

NOM DU DIRECTEUR DE L'ACTION CULTURELLE

Nom et prénom.....

Adresse postale

.....

tél

courriel.....

NOM DU DIRECTEUR DE L'ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE SPECIALISÉ

Nom et prénom **DIJOUX Elodie**

Adresse postale 65 rue Jean Richepin, 95120 Ermont

tél 01-71-68-17-06

courriel elodie.dijoux@ville-ermont.fr

NOM DU CORRESPONDANT ADMINISTRATIF EN CHARGE DU DOSSIER

Nom et prénom **DIJOUX Elodie**

Qualité **Directrice du conservatoire**

Adresse postale 65 rue Jean Richepin, 95120 Ermont

tél 01-71-68-17-06

courriel elodie.dijoux@ville-ermont.fr

2. CLASSEMENT, AGRÉMENTS ET AFFILIATION A UNE FÉDÉRATION

A. CLASSEMENT DE L'ÉTABLISSEMENT PAR L'ÉTAT :

- Conservatoire à rayonnement régional
- Conservatoire à rayonnement départemental
- Conservatoire à rayonnement communal
- Conservatoire à rayonnement intercommunal
- Etablissement non classé

AGRÉMENT ADMINISTRATIF (Jeunesse et sport, centre de formation...) :

| Type d'agrément | Attribué par | Dates de validité |
|-----------------|--------------|-------------------|
| | | |
| | | |

L'établissement est-il affilié à :

| | |
|----------------------------|------|
| Une fédération | FFEA |
| Un organisme professionnel | |
| Autre, préciser | |

B. PROJET D'ÉTABLISSEMENT :

Est-il formalisé dans un document et validé par le Conseil municipal, le Conseil communautaire ou par le Conseil d'administration ?

X oui non **très important : si oui, joindre un exemplaire**

Date de validation du projet : 08/04/2022

Durée du projet pluriannuel : 2021 – 2026 / 5 ans

Préciser ses grandes lignes :

Les deux axes mis en œuvre dans le projet d'établissement actuel sont :

- 1- Faire du conservatoire un lieu dynamique, ouvert et aux ambitions pédagogiques élevées : un lieu ouvert et accessible à tous avec un engagement envers les publics en situation de handicap. Mise en place d'une tarification favorable, intégration des nouvelles technologies, mise à disposition du lieu pour les usagers. Ouverture à la diversité des effectifs, usagers conscients et impliqués dans leur scolarité, travail sur l'excellence, sans l'élitisme.
- 2- Faire du conservatoire un établissement candidat à un rayonnement actif sur son territoire : intensifier les actions de diffusion et de sensibilisation au sein des quartiers les moins touchés par l'action du conservatoire, communiquer largement sur les actions ponctuelles au sein du conservatoire, opérer un rapprochement avec l'éducation nationale pour la mise en place d'une classe à horaires aménagés.

C. POLITIQUE TARIFAIRE :

Merci de joindre impérativement la grille tarifaire de l'établissement

Préciser s'il y a lieu :

Des tarifs dégressifs en fonction du nombre d'enfants par famille, du quotient familial... si ces chiffres s'entendent par mois, trimestre ou année, pour formation générale, instrument et formation musicale... pour les élèves extérieurs

La ville d'Ermont met en place le quotient familial pour la facturation. Les prix s'entendent annuellement, avec la possibilité d'un règlement en chèques vacances pour une accessibilité plus grande. Les familles venant d'autres communes sont facturées avec le tarif hors-communes.

3- MODALITÉS D'INSCRIPTION

A. CONDITIONS D'ENTRÉE

Préciser les conditions d'entrée par cycle (aucune condition requise, un an de formation musicale préalable à la pratique instrumentale, audition, concours, entretiens, autres...) :

Pas de conditions requises pour l'entrée au conservatoire, si ce n'est l'âge pour le cycle d'initiation et de découverte.

- Entrée en cycle 1 : pas de condition requise en musique, danse (certificat médical exigé) et théâtre. L'entrée en cycle 1 vocal se fait à 15 ans, après avis du professeur
- Pour les élèves ayant déjà une pratique, l'entrée se fait après avis du professeur

B. LISTE D'ATTENTE

Avez-vous des listes d'attente d'inscription ? oui non

Préciser le nombre d'élèves en attente par cours :

- Théâtre : 17
- Piano : 12
- Éveil : 15
- Musiques actuelles / musiques du monde : 7
- Chant : 5
- Violon : 2

Préciser les critères de priorité d'inscription :

La priorité est donnée :

- Aux enfants Ermontois
- Aux enfants non Ermontois
- Aux adultes Ermontois
- Aux adultes non Ermontois

4- EFFECTIF DES ÉLÈVES INSCRITS

Le tableau des effectifs est à compléter dans la synthèse chiffrée jointe au dossier.

5- REPARTITION DES EFFECTIFS

La répartition des effectifs par cycle est à compléter dans la synthèse chiffrée jointe au dossier.

Merci d'indiquer ci-dessous les informations concernant les élèves en éveil et initiation.

| ÉLÈVES EN ÉVEIL ET INITIATION | | | | | |
|-------------------------------|---------|-------|---------|-------------|--------------|
| | Musique | Danse | Théâtre | Transversal | Total élèves |
| ÉVEIL | 23 | 12 | 9 | | 44 |
| INITIATION | 31 | 20 | 25 | | 76 |

Quel est l'âge des premières inscriptions : 4 ans pour l'éveil musique et théâtre, 5 ans pour l'éveil danse
Si des ateliers réguliers sont proposés à destination de la petite enfance (0-3 ans), préciser le nombre d'élèves inscrits : Le conservatoire accueille toute l'année des ateliers hebdomadaires à destination de la petite enfance de la ville. Ces ateliers sont animés par la professeure d'éveil musique. Il n'y a pas d'inscription au conservatoire, c'est le service petite enfance qui gère les présences à ces ateliers. Toutes les structures de la ville profitent de ce dispositif, soit 200 enfants.

Préciser le volume horaire hebdomadaire par élève inscrit en éveil et en initiation.

- Éveil : 45 min à 1h
- Initiation danse et théâtre : 1h
- Initiation musique : 30 minutes d'atelier de découverte instrumentale + 45 min à 1h d'atelier chant'fm (à partir de la rentrée 2026).

Indiquer les tranches d'âges concernées par discipline.

- 4 et 5 ans pour les éveils musique et théâtre
- 5 ans pour les éveils danse
- 6 et 7 ans pour les initiations en danse et théâtre
- 6 ans pour les initiations en musique.

Afin de préserver une entrée en cycle 1 à 8 ans pour les élèves musique, une année de pré-cycle a été ajoutée.

Proposez-vous des ateliers de découverte pour les élèves en initiation (musique / danse / théâtre / transversal) ?

Si oui, précisez et indiquez le fonctionnement ci-dessous :

6- ÉQUIPE DE L'ÉTABLISSEMENT

A. COMPOSITION DE L'ÉQUIPE

- Direction :

| Nom du directeur | Durée hebdomadaire de travail consacrée à la direction * | Statut | | Qualification (CA, DE, autre : préciser) | Date d'entrée en fonction |
|------------------|--|---|---|---|---------------------------|
| | | Cadre d'emploi (DEA, PEA...) | Situation administrative (titulaire, stagiaire, contractuel, CDI, CDD...) | | |
| DIJOUX Elodie | 43h | Rédacteur principal 1 ^{ère} classe | Titulaire | Diplôme de Formation Supérieure du CNSMDP | 23/08/2023 |

* ne pas inclure les heures d'enseignement éventuelles, les reporter dans le tableau page suivante

- Personnel administratif et technique :

| Nom des agents | Durée hebdomadaire de travail | Statut | | Date d'entrée en fonction |
|---------------------------|-------------------------------|--|--|---------------------------|
| | | Cadre d'emploi (agent administratif, rédacteur...) | Situation administrative (titulaire, contractuel, CDI, CDD...) | |
| HENRY-DEVILLIERS Delphine | 43h | Adjoint administratif | Titulaire | 08/05/2000 |
| LE ROY Corinne | 41h75 | Adjoint administratif | Titulaire | 01/09/2007 |

- **Enseignants :**

| Nom des professeurs Classés par ordre alphabétique | Disciplines Y compris les disciplines collectives | Durée hebdo. de travail* | Statut | | Qualification | | | | Date d'entrée en fonction |
|--|--|--------------------------------|---|--|---------------|----|------|---|------------------------------|
| | | | Cadre d'emploi (AEA 1 ^{ère} , 2 ^{ème} , 3 ^{ème} classe, PEA...) | Situation administrative (titulaire, stagiaire, contractuel, CDI, CDD, activité accessoire..) | CA | DE | DUMI | Autres : | |
| ANDRIEUX Benoît | Saxophone | 5h | AEA 2 ^{ème} classe | Contractuel | | X | | | 01/09/2024 |
| ARAUJO Sabrina | Trompette | 7h | AEA 2 ^{ème} classe | Contractuel | | X | | | 01/09/2020 |
| AZEMA Béranger | Trombone (5h) et petits vents (1h) | 6h | AEA 2 ^{ème} classe | Contractuel | | X | | DNSPM | 01/09/2023 |
| BARDON Philippe | Clavecin/orgue | 7h | AEA 2 ^{ème} classe | Contractuel | | | | Médaille d'or | 01/09/2012 |
| BELTRAN SILVA Walter | Violoncelle (12h) ensemble de cello (1h) et orchestre symphonique (2h) | 15h | AEA 2 ^{ème} classe | Contractuel | | X | | | 01/09/2023 |
| BERLIOZ Charles- Edouard | Piano | 20h | AEA 1 ^{ère} classe | Contractuel | | X | | | 01/12/2021 |
| BOILE Laurent | Batterie (12h) et MAA (1h) | 13h | AEA 2 ^{ème} classe | Contractuel | | X | | | 01/09/2021 |
| BRAVO ARAQUE Kervi | Violon (6h) musique de chambre (4h) petites cordes (1h) | 11h | AEA 2 ^{ème} classe | Contractuel | | | | DNSPM | 01/10/2022 |
| CARRADEC Juliette | Violon (6h) musique de chambre (4h) | 10h | AEA 2 ^{ème} classe | Contractuel | | X | | | 01/10/2022 |
| DERIVIERE Emma | Contrebasse | 4h | AEA 2 ^{ème} classe | Contractuel | | X | | | 01/10/2022 |
| GUILLERAY Marianne | Théâtre | 12h30 | AEA 2 ^{ème} classe | Contractuel | | | | DEA | 01/09/2021 |
| KARSENTY Edith | Danse néo- classique | 20h | AEA 1 ^{ère} classe | Titulaire | | X | | | 01/09/1990 |
| KOBAYASHI Sayoko | Formation musicale | 6h30 | AEA 2 ^{ème} classe | Contractuel | | | | Diplôme enseignement université musique Kyoto | 01/09/2025 |
| KUKONIN Alexandre | Piano | 20h | AEA 2 ^{ème} classe | Contractuel | | | | Master en musique – piano Ukraine | 01/01/2024 |
| LEE Sooyoun | Accompagnatrice piano | 8h | AEA 2 ^{ème} classe | Contractuel | | | | | 01/10/2022 |
| LEGALLET Muriel | Guitare | 7h | AEA 1 ^{ère} classe | Titulaire | | X | | | 26/09/1994 |
| MAI Tranh Nam | Percussion (5h) flûte vietnamienne, ensemble percu, batucada (5h30) | 10h30 | AEA 2 ^{ème} classe | Contractuel | | X | | | 06/01/2020 |
| MATEVOSOVA Dayana | Guitare | 7h | AEA 2 ^{ème} classe | Contractuel | | | | DNSPM | 15/09/2017 |
| MICHATI Agustina | Formation musicale | 15h | AEA 2 ^{ème} classe | Contractuel | | | | DNSPM | 01/09/2024 |
| MOON Pia | Chant (9h) chorale et chœur (6h) | 15h | AEA 2 ^{ème} classe | Contractuel | | X | | | 01/09/2020 |
| MOSSER Florestan | Tuba, harmonie premier cycle | 4h | AEA 2 ^{ème} classe | Contractuel | | X | | | 01/09/2024 |
| NAZÉ-OHASHI Ritsuko | Alto (10h) violon (2h) orchestre cordes (1h) | 13h | AEA 2 ^{ème} classe | Contractuel | | X | | | 15/09/2015 |
| OKUBO Tomomi | Accompagnatrice piano | 8h | AEA 2 ^{ème} classe | Contractuel | | | | | 01/09/2021 |
| PERAZA Gabriel | Formation musicale | 12h | AEA 2 ^{ème} classe | Contractuel | | | | Master musique université Colombie | 01/03/2023 |
| PEREZ Fredy | Guitare (14h) ens de guitares, | 20h | AEA 2 ^{ème} classe | Contractuel | | X | | | 01/10/2021 |

| | | | | | | | | |
|---|---|-------|--------------------------------|-------------|---|------------------|--|------------|
| | charango, ukulele (6h) | | | | | | | |
| PEREZ Guillaume | Saxophone (6h30) ens de jazz (1h30) | 8h | PEA | Titulaire | X | | | 01/09/2018 |
| POUGUEU Sophie | Hip-Hop | 8h | | Prestataire | | | | 01/09/2021 |
| Remplaçants FM suite à indisponibilité LOPEZ Andres | Formation musicale | 11h | | Vacataires | | | | |
| ROUBILLE Ingrid | Éveil | 2h | AEA 1 ^{ère} classe | Titulaire | | X | | 01/09/2025 |
| SERGIO Nicola | Piano-jazz (6h) ens vocal jazz (1h) | 7h | AEA 2 ^{ème} classe | Contractuel | | | Diplôme Supérieur de jazz Italie | 01/09/2024 |
| SUH Veronica Jungha | Flûte (12h) ens de flûtes (1h) | 13h | AEA 2 ^{ème} classe | Contractuel | | | Diplôme exécution école normale | 01/01/2021 |
| VERGER Thibaud | Guitare, basse électrique (7h30) ens MAA (3h) | 10h30 | AEA 2 ^{ème} classe | Contractuel | | | Diplôme EDIM | 01/09/2021 |
| VILCOCQ Simon | Clarinette | 8h | AEA 2 ^{ème} classe | Contractuel | | Equivalent DE | Master pédagogie Belgique | 01/09/2025 |
| VILLABONA Joanna | Hautbois | 6h | AEA 2 ^{ème} classe | Titulaire | | X | | 01/09/2025 |

*Pour les enseignants qui pratiquent plusieurs disciplines, précisez la répartition du volume horaire par discipline.

Récapitulatif :

| | Nb total d'enseignants | Nb total d'heures d'enseignement | Dont Nb d'heures en musique | Dont Nb d'heures en danse | Dont Nb d'heures en théâtre | Dont Nb d'heures en arts plastiques |
|---------------|---------------------------|--|-----------------------------------|------------------------------|--------------------------------|--|
| Femmes | 17 | 350h | 309h30 | 28 | 12h30 | |
| Hommes | 16 | | | | | |
| Total | 33 | | | | | |

B. FORMATION CONTINUE DE L'EQUIPE PEDAGOGIQUE

Les enseignants et/ou le directeur de l'établissement participent-ils à des actions de formation continue ? oui non

Si oui :

du plan territorial de formation Conseil départemental/CNFPT

du catalogue national du CNFPT

formation diplômante

autres, préciser : Formation MESH

formation sur site (intra) : si oui, préciser l'intitulé et le nombre de personnes concernées :

- Sensibilisation aux VHSS par le groupe EGAE : 35 personnes
- L'accueil des personnes en situation de handicap au sein des EEA par l'association MESH : 35 personnes

Indiquez les priorités de la structure pour la formation continue de ses personnels (pédagogiques, administratives, techniques...) :

- Personnels pédagogiques : formations en lien avec le handicap, formation technique d'improvisation et toute formation présentant un intérêt pour un enseignant et sa classe
- Personnel administratif : formations sur la gestion des actes administratifs, Sécurité incendie, vigipirate, SST, PSC, formations sur le projet d'établissement

C. ORGANISATION DE L'ENSEIGNEMENT

Préciser l'organisation des études, en cursus et par cycle, parcours libres....

LES PARCOURS D'ÉTUDES

Parcours de découverte

- Éveil à partir de 4 ans pour la danse et le théâtre, 5 ans pour la danse
- Initiation danse et théâtre pour les 6 et 7 ans
- Initiation musique à 6 ans → découverte des instruments et « chant'fm » (à partir de septembre 2026)
- Pré-cycle musique à 7 ans → cours individuel d'instrument + « chant'fm » (à partir de septembre 2026)

Parcours études musique

- Entrée en cycle 1 à partir de 8 ans, durée du cycle de 3 à 5 ans → 3 disciplines obligatoires + parcours spectateur
- Entrée en cycle 2 après obtention de l'attestation de fin de cycle 1, de 3 à 5 ans → 3 disciplines obligatoires + parcours spectateur
- Entrée en cycle 3 après l'obtention du brevet de fin de cycle 2, de 2 à 4 ans → 3 disciplines obligatoires + projet personnel + parcours spectateur

Parcours études voix

- Initiation 1 et 2, de 8 à 12 ans, durée de la phase de 2 à 4 ans → 30 minutes de cours individuel
- Pré-cycle pour les 13 et 14 ans, durée de la phase de 1 à 2 ans → 40 minutes de cours individuel
- Entrée en cycle 1 à partir de 15 ans, de 2 à 4 ans → 40 minutes de cours individuel
- Entrée en cycle 2 à partir de 18 ans, de 2 à 4 ans → 50 minutes de cours individuel
- Entrée en cycle 3 à partir de 21 ans, de 2 à 4 ans → 50 minutes de cours individuel

Parcours études danse (néo-classique)

- Entrée en cycle 1 à 8 ans minimum, de 3 à 5 ans → 3h de danse hebdomadaire
- Entrée en cycle 2 à 11 ans minimum, de 3 à 5 ans → 3h30 de danse hebdomadaire
- Entrée en cycle 3 à 14 ou 15 ans minimum, de 2 à 5 ans → 4h30 de danse hebdomadaire

Parcours études théâtre

- Découverte 1, élèves de 8 et 9 ans → 1h30 de cours
- Découverte 2, élèves de 10 et 11 ans → 1h30 de cours
- Découverte 3, élèves de 12 à 14 ans → 1h30 de cours
- Entrée en cycle 1 à partir de 15 ans et jusqu'à 18 ans → 1h30 de cours + 1h30 module

LES PARCOURS PROGRAMMES

Parcours personnalisé à partir de 15 ans ou fin du cycle en cours validé → une pratique collective et un cours instrumental / cours adultes / pratique collective seule

Parcours adapté pour tout élève présentant une difficulté d'apprentissage ou une situation de handicap
Parcours spectateur validation obligatoire pour les fins de cycle, conseillée pour l'ensemble des élèves

Modalités d'évaluation :

L'évaluation est un élément essentiel de la formation artistique des élèves. Pour tous les parcours, études et programmes, elle est constituée d'une évaluation continue conduite par l'équipe pédagogique. Elle se traduit par un bulletin édité sur le logiciel Imuse et envoyé aux familles. Pour les parcours diplômants, l'évaluation terminale devant un jury extérieur vient compléter l'évaluation continue.

Comment est organisée l'équipe pédagogique ?

préciser : départements par famille d'instruments, par style de musique

Département des vents : flûte, clarinette, hautbois, trombone, trompette, tuba

Département des cordes : violon, alto, violoncelle, contrebasse

Département des polyphoniques : piano, clavecin, guitare

Département des musiques actuelles, jazz : guitare et basse électrique, batterie, saxophone, piano jazz,

Département des arts de la scène : chant, danse néo-classique, hip-hop, théâtre

Département FM et musique du monde : ukulele, charango, flûte vietnamienne, percussions du monde

Fonctionnement du conseil pédagogique :

Le conseil pédagogique se réunit tous les mois, il statue sur les cas particuliers, discute des évolutions et opportunités pédagogiques.

Votre établissement dispose-t-il d'une plaquette de communication ?

oui non Si oui, joindre un exemplaire

La plaquette est remise à jour régulièrement, elle va l'être pour septembre 2026 afin de correspondre aux refontes des parcours.

7- DYNAMISME DE L'ÉTABLISSEMENT

A - DIVERSIFICATION DES DISCIPLINES :

OUVERTURE DE NOUVELLE(S) DISCIPLINE(S)

Au cours de l'année écoulée en projet pour la rentrée prochaine

Préciser la/les discipline(s) concernées :

Compte-tenu de la demande, le hip-hop s'est ouvert aux adultes avec un cours hebdomadaire.

Le(s) volume(s) horaire(s) :

Le créneau ouvert est de 1h15

Cette/ces classe(s) génère(nt)-elle(s) une ou des créations de poste ? oui non

Si oui, préciser :

Pas de création, mais augmentation de 3h du volume horaire de hip-hop

ENSEIGNEMENT DE LA DANSE

La danse fait-elle partie de vos activités ? oui non

Si oui, préciser les styles pratiqués et le nombre d'élèves concernés :

Danse néo-classique : 66 élèves en initiation, cycles et adultes + 12 élèves en éveil = 78

Danse hip-hop : 48 élèves enfants, ados et adultes

Avez-vous mis en place un cursus particulier ? oui non

Si oui, préciser :

Le parcours danse néo-classique s'articule en 3 cycles, eux-mêmes structurés en phases.

Pour le hip-hop, les cours suivent la progression scolaire : primaire, collège, lycée et cours adultes.

Ces activités sont animées par :

des enseignants de votre établissement des intervenants extérieurs

Pour les intervenants extérieurs, préciser leur provenance et leur mode de rémunération :

.....
.....
.....

- Avez-vous des partenariats avec d'autres structures de danse ? oui non

Si oui, lesquels – préciser les formes de partenariat :

.....
.....
.....

ENSEIGNEMENT DU THÉÂTRE ET DE L'ART DRAMATIQUE

Le théâtre fait-il partie de vos activités ? oui non

Si oui, préciser les modalités et le nombre d'élèves concernés :

93 élèves sont inscrits en théâtre, dont 9 en éveil. Les élèves sont accueillis à partir de 5 ans pour l'éveil, et 6 pour les initiations.

Avez-vous mis en place un cursus particulier ? oui non

Si oui, préciser :

Après la phase d'éveil et d'initiation, les élèves sont répartis dans les 3 cours de découvertes, en fonction de leur âge, de 8 à 14 ans. Ils poursuivent leur parcours entre 15 et 18 ans dans le cours de cycle 1. Au-delà, ils peuvent rejoindre le groupe des adultes ou la classe de projet personnel.

Ces activités sont animées par :

des enseignants de votre établissement des intervenants extérieurs

Pour les intervenants extérieurs, préciser leur provenance et leur mode de rémunération :

.....
.....
.....

- Avez-vous des partenariats avec d'autres structures de théâtre ? oui non

Si oui, lesquels – préciser les formes de partenariat :

.....
.....
.....

DISCIPLINES RARES

Quelles disciplines, que vous estimez rares, avez-vous mis en place dans votre établissement

Ukulele, charango, flûte vietnamienne

Préciser vos objectifs :

Il s'agit de développer un département de musique du monde en proposant une offre culturelle riche et variée.

B. ENSEIGNEMENT POUR LES ADULTES

Votre établissement accueille-t-il des adultes ? oui non

Si oui, nombre : 111

Age moyen : 48 ans

Quelles sont les disciplines les plus pratiquées ?

Danse, chant-chorale, piano, violoncelle, théâtre

Y-a-t-il des méthodes pédagogiques spécifiques ?

S'ils sont débutants, les élèves adultes instrumentistes suivent un cours de formation musicale adapté à leur niveau. Ils peuvent par la suite poursuivre la formation musicale ou la culture musicale et/ou intégrer un ensemble de pratique collective, avec toujours un cours instrumental individuel.

Modalités d'évaluation :

La plupart des adultes sont inscrits en parcours personnalisés. Ils ont un engagement artistique vis-à-vis du conservatoire, revu chaque année avec l'équipe pédagogique. Pour ceux qui suivent un parcours diplômant, ils répondent aux exigences des examens de fin de cycles.

C. PLACE DE LA VOIX DANS L'ÉTABLISSEMENT

La pratique vocale fait-elle partie de vos activités ? oui non

Si oui, sous quelle forme ?

- Activités vocales dans le cadre des classes de formation musicale
- Pratique individuelle du chant
- Pratique collective adulte
- Pratique collective enfant
- Partenariat avec l'Education nationale (classes maïtrisiennes, ...)

Préciser la politique développée par l'établissement :

La pratique collective vocale est un des piliers de l'enseignement au conservatoire. Elle permet à bien des égards de construire une justesse d'écoute de soi et des autres. À partir de septembre 2026, un nouveau cours se substituera à la formation musicale pour les initiations et les pré-cycles : **chant'FM**.

Ce cours collectif abordera le répertoire des chansons enfantines, si formatrice de l'oreille des jeunes élèves. Dispensé par une professeure de formation musicale chanteuse par ailleurs, ce cours permettra aux élèves d'intégrer bon nombre de notions de bases nécessaires à l'apprentissage de la musique.

Concernant la pratique collective adulte :

Préciser la nature des ensembles, les conditions de recrutement (audition, formation musicale et/ou vocale associée ...), la fréquence des répétitions, le répertoire pratiqué et le nombre de choristes concernés :

Composé de 11 choristes, majoritairement des femmes, ce chœur aborde un répertoire essentiellement classique. La plupart des choristes bénéficient d'un cours individuel de chant. Il n'y a pas d'audition pour l'entrée dans cette chorale qui se réunit 2h de façon hebdomadaire.

Concernant la pratique collective enfant :

Préciser la nature des ensembles et les tranches d'âge concernées, les conditions de recrutement (audition, formation musicale et/ou vocale associée, pratique obligatoire ...), la fréquence des répétitions, le répertoire pratiqué, le nombre de choristes inscrits :

Chorale enfants : pour les élèves instrumentistes de 8 à 10 ans → **26 élèves** en deux groupes d'1h hebdomadaire chacun. Répertoire adapté aux chorales d'enfants à 1 et 2 voix.

Jeune chœur : pour les élèves instrumentistes motivés par la poursuite d'une pratique vocale collective, obligatoires pour les élèves chanteurs entre 9 et 14 ans → **11 élèves** sont concernés pour 1h30 de cours hebdomadaire. Répertoire des chœurs d'enfants de 1 à 3 voix, composition originale par Monsieur Le Provost pour les élèves du conservatoire pour l'année 2026-2027.

Maîtrise : **17 élèves** de 12 à 17 ans. L'entrée en maîtrise se fait sur avis du professeur de chant. La plupart de ces élèves suivent également un cours de chant individuel. Le répertoire va de la musique baroque à Bernstein ou Gershwin.

Existe-t-il une classe de formation musicale spécifique pour chanteur ? oui non

Quels sont les liens entre les activités vocales et les autres disciplines proposées dans l'établissement ?

La pratique vocale collective est très régulièrement associée à la pratique instrumentale, chorégraphique ou théâtrale lors de projets communs. Pour l'année 2026-2027, une comédie musicale va être composée pour les élèves du conservatoire, incluant des parties théâtrales, instrumentales et chorégraphiées.

D. MUSIQUES ACTUELLES ET JAZZ :

- Les musiques actuelles amplifiées font-elles partie de vos activités ? oui non
(rock, reggae, rap...)

Si oui, vos activités concernent-elles :

- les pratiques spontanées (groupes extérieurs à l'école ayant déjà leur répertoire)
- la pratique collective (élèves de l'école)
- l'apprentissage individuel (instrument, MAO...)

nombre d'élèves concernés : **45**

nombre de groupes : 5 groupes sont constitués cette année, ils travaillent au sein des 3 ensembles de pratique collective.

Ces activités sont animées par :

des enseignants de votre établissement des intervenants extérieurs

Pour les intervenants extérieurs, préciser leur provenance et leur mode de rémunération :

.....
.....
.....

Préciser les styles pratiqués :

Rock, soul, métal, pop...

Votre établissement propose-t-il un accompagnement spécifique pour des groupes extérieurs ayant déjà un répertoire ? Si oui, préciser l'approche pédagogique :

.....
.....
.....

- Le jazz est-il présent dans vos activités ? oui non

S'agit-il de :

cours d'instruments ateliers de pratique collective stages ou master-class

Ces activités sont animées par :

des enseignants de votre établissement des intervenants extérieurs

Pour les intervenants extérieurs, préciser leur provenance et leur mode de rémunération :

.....
.....
.....

Préciser les styles abordés (improvisation...)

L'improvisation est au cœur de la formation, les styles abordés sont variés, allant du blues, à la musique latine en passant par le swing...

Nombre d'élèves concernés : 24

- Si ces disciplines ne font pas partie de vos activités :

Existe-t-il une demande et comment se formule-t-elle ?

.....
.....

Envisagez-vous de les intégrer à vos activités ? oui non

Si oui, préciser

.....
.....

- Avez-vous des partenariats avec d'autres structures de musiques actuelles ? oui non

Si oui, lesquels – préciser les formes de partenariat :

Il est envisagé à partir de septembre des partenariats avec les lieux de diffusion alentours afin d'inciter les élèves à assister aux concerts.

D. PRATIQUES COLLECTIVES :

RECAPITULATIF DES PRATIQUES COLLECTIVES

| Nom / Nature des ensembles | Précisez si l'ensemble est mixte (regroupe plusieurs disciplines vocales ou instrumentales) | Nombre d'heures hebdomadaires | Niveau des élèves | Nombre d'élèves |
|---|---|------------------------------------|---|-----------------|
| <i>Ex :Orchestre symphonique, ensembles de corde à vents, musique de chambre...</i> | | | | |
| Atelier jazz | Tous instruments | 1h30 | 2 ^{ème} cycle et parcours perso | 15 |
| Ateliers de musiques actuelles | Vocal et instrumental | 4h (2x1h30+1h) | 1 ^{er} et 2 ^{ème} cycle et parcours perso | 25 |
| Atelier batucada | | 1h30 | Parcours perso | 13 |
| Atelier percussion avancé | | 1h | 2 ^{ème} cycle | 6 |
| Atelier percussion intermédiaire | | 1h | Fin de 1 ^{er} cycle | 8 |
| Atelier percussion junior | | 1h | 1 ^{er} cycle | 17 |
| Ensemble de flûte junior | | 1h | 1 ^{er} cycle | 5 |
| Ensemble de flûte vietnamienne | | 1h | Parcours personnalisé | 4 |
| Ensemble de violoncelle adulte | | 1h | Parcours perso | 7 |
| Ensemble de guitare junior | | 1h | 1 ^{er} cycle | 12 |
| Ensemble de guitare avancé | | 1h | 2 ^{ème} cycle | 11 |
| Ensemble de guitare traditionnelle | Ukulélé, charango | 4h, par groupes de niveau et d'âge | 1 ^{er} et 2 ^{ème} cycle et cursus perso | 21 |
| Ensemble petites cordes | | 1h | 1 ^{er} cycle années 1 et 2 (3) | 19 |
| Ensemble petit vents | | 1h | 1 ^{er} cycle année 2 et 3 | 18 |
| Musique de chambre | Tous instruments | 7h | À partir de fin de 1 ^{er} cycle | 30 |
| Harmonie | | 1h | Fin de 1 ^{er} cycle, début de 2 ^{ème} cycle | 5 |
| Orchestre symphonique | | 2h | 2 ^{ème} et 3 ^{ème} cycle et parcours perso | 39 |
| Chorale d'enfants | | 2h (2x1h) | 1 ^{er} cycle | 26 |
| Jeune chœur | | 1h30 | Fin de 1 ^{er} cycle | 11 |
| Maîtrise | | 2h | 2 ^{ème} cycle | 17 |
| Chorale adultes | | 2h | Parcours perso | 11 |
| Ensemble vocal musique actuelle | | 1h30 | Fin 1 ^{er} cycle, 2 ^{ème} cycle | 7 |
| TOTAUX | | 40h | | 327 |

Préciser la politique développée par l'établissement dans le domaine des pratiques collectives :

La pratique collective est le socle de l'enseignement au conservatoire. Elle est obligatoire dès la première année de pratique d'un instrument. Les chorales enfants, ensemble de petites percussions, petites cordes et petits vents, sont autant de possibilités d'acquiescer l'écoute de soi et de l'autre dès le plus jeune âge.

Certains ensembles mono-instrumentaux ont été supprimés, notamment l'ensemble de flûte avancé, afin d'inciter les grands élèves à participer à l'orchestre symphonique.

L'harmonie va être reformée à partir de septembre 2026, sur la base du quintette présent cette année.

Ensembles formés dans l'établissement :

Préciser : orchestres, musique de chambre, musiques ou danses traditionnels, ensembles vocaux, ensembles de jazz, variétés....

Batucada

Groupe de MAA

Fréquence des prestations publiques de ces ensembles au cours de l'année écoulée :

3 représentations dans l'année

8- PRISE EN COMPTE DES PUBLICS PRIORITAIRES DU DEPARTEMENT

A - PUBLIC EN SITUATION DE HANDICAP

| Effectifs d'élèves en situation de handicap | Inscriptions individuelles cursus ordinaire | Inscriptions individuelles cursus adapté | Elèves relevant de partenariats avec des institutions spécialisées | TOTAL |
|---|---|--|--|-----------|
| Musique | 15 | 5 | | 20 |
| Danse | 1 | | | 1 |
| Théâtre | | | | |
| TOTAL | 16 | 5 | | 21 |

Comment accueillez-vous les personnes en situation de handicap dans l'établissement (inscriptions, suivis, etc.) ?

Au moment des inscriptions, tout commence par l'accueil. Sur le formulaire est prévu une case à cocher si l'élève présente des difficultés d'apprentissages (de tous ordres). L'agent d'accueil remet alors à la famille un formulaire confidentiel (à remettre à l'intention de la direction et de la référente handicap) afin d'expliquer la situation, le suivi mis en place à l'école, les traitements éventuels... En fonction de l'affectation de l'élève, un suivi sera mis en place entre la référente handicap, les enseignants de l'élève et la famille afin d'accompagner au mieux la progression des enfants. La priorité sera mise sur l'épanouissement de l'élève dans sa pratique artistique.

Y a-t-il des demandes d'inscriptions de personnes en situation de handicap auxquelles vous n'avez pu répondre ? oui non

Si oui, lesquelles ?

2 demandes n'ont pas été satisfaites du fait du manque de matériel musical et/ou instruments adaptés.

Un volet handicap est-il formalisé dans le projet d'établissement ? oui non

Préciser la nature des handicaps des élèves accueillis (mental, moteur, visuel, auditif, cognitif, santé, psychique)

Syndrome de Down, plusieurs formes d'autisme, troubles dys, TDA avec ou sans H, nanisme

Avez-vous des relations avec des institutions médico-sociales ? oui non

Si oui, décrire la nature de ces relations :

Partenariats avec l'IME « Le clos fleuri » et l'IM. PRO. « Les sources » (voir page 18)

Existe-t-il une personne référente handicap dans votre équipe ? oui non

Si oui, préciser :

Une enseignante endosse la mission de référente handicap. Elle dispose d'une décharge horaire pour s'en acquitter.

Les enseignants (ou autres professionnels de votre établissement) ont-ils bénéficié d'une formation à l'accueil des publics en situation de handicap ? oui non

Si oui, quelle(s) formation(s) :

« Sensibilisation à l'accueil de personnes en situation de handicap en établissement d'enseignement artistique » proposée par MESH le 01/09/2026 pour l'ensemble des agents du conservatoire (administration et enseignants)

Si non, souhaitent-ils en suivre ? Préciser dans quel(s) domaine(s) ?

Nombre de personnes éventuellement concernées :

Connaissez-vous les structures ressources suivantes ?

-MESH (Musique et situations de handicap) : www.mesh.asso.fr oui non

-Théâtre du cristal – pôle départemental art et handicap : www.theatreducristal.com oui non

B - PARTENARIATS AVEC LES ESSMS (Etablissement ou service social ou médico-social) ou structures sociales (Ehpad, Résidences autonomie, MECS (Maison d'enfants à caractère social), Foyers de vie, Structures liées à l'accueil des personnes en situation de handicap, Structures liées à la Petite Enfance...)

Avez-vous des collaborations avec les structures du champ social ? oui non

Précisez leur nature dans le tableau suivant :

| | Nom de l'action | Nom du partenaire | Type d'action (Initiation, pratiques collectives, présentation d'instruments...) | Nb de personnes touchées | Nb total d'heures | Nb d'heures hebdo |
|----------------------|-----------------------|--|---|--------------------------|---------------------------|-----------------------|
| Activités régulières | Atelier de percussion | IM. PRO « Les sources » | Pratique collective autour des percussions | 10 | | |
| | Éveil petite enfance | Crèches et structures d'accueil petite enfance de la ville | Atelier d'éveil conduits pour une grande partie par l'intervenante d'artiste du conservatoire | 200 | 57 | 1h30 à 3h par semaine |
| | | | | | | |
| Actions ponctuelles | Parcours spectateur | IME « le clos fleuri » | Accueil de résidents pour assister à des concerts d'élèves ou professionnels au conservatoire | 20 | 6 spectacles dans l'année | |
| | | | | | | |
| TOTAUX | | | | 230 | 57 + spectacles | 1h30 à 3h |

C – LIEN AVEC L'ÉDUCATION NATIONALE SUR LE TEMPS SCOLAIRE :

Avez-vous des collaborations avec le milieu scolaire ? oui non

Si oui, précisez leur nature dans le tableau suivant :

| | Nom de l'action | Nb d'élèves touchés | Classes concernées | | Type d'action (maîtrise, percussions, pratiques collectives, présentation d'instruments...) | Nb total d'heures | Nb d'heures hebdo | Pendant ou hors temps scolaire |
|----------------------|--|---------------------|--------------------|---|--|-------------------|--------------------------|--------------------------------|
| | | | nb de classes | niveau | | | | |
| Activités régulières | OAE | 25 | 1 | CE2 | Orchestre | 68 | 2 | Pendant le temps scolaire |
| | Convention de partenariat avec le lycée Van Gogh | 45 | 3 | 2 ^{nde} , 1 ^{ère} , terminale | Échanges pédagogiques avec la classe de MAA, mise à disposition de salles et de matériels, partage d'auditions | 116 | 4 | Pendant le temps scolaire |
| | | | | | | | | |
| Actions ponctuelles | Parenthèse musicale | 450 | Péri-scolaire | | Présentation d'instrument | 30 | 30 minutes hebdomadaires | Hors temps scolaire |
| | | | | | | | | |
| | | | | | | | | |
| TOTAUX | | 520 | | | TOTAUX | 214 | 6h à 6h30 | |

Dans le cadre d'aménagement d'horaires de l'établissement scolaire ? oui non

Si oui, avec quel établissement ?

École primaire Maurice Ravel

Existence d'une équipe pédagogique regroupant des enseignants de l'Education nationale et de votre établissement pour l'organisation de ces activités ? oui non

Composition de cette équipe : (préciser si elle intègre des dumistes)

Le coordinateur de l'orchestre à l'école pour le conservatoire, l'enseignante responsable de l'orchestre au sein de l'école, les directions du conservatoire et de l'école, élargi à tous les enseignants prenant part au dispositif.

Fréquence des réunions :

Des réunions de debriefing ont lieu à l'issue des séances de travail, en petit comité. L'équipe au complet se réunit 2 fois dans l'année pour évaluer le dispositif, en janvier et en juin.

Observations :

Le dispositif est à l'œuvre depuis la rentrée 2025, il conviendra d'en faire une évaluation plus précise en juin 2026.

9- RAYONNEMENT ET PARTENARIATS DE L'ETABLISSEMENT :

A - DIFFUSION, CRÉATION

Le directeur de l'établissement a-t-il un rôle dans la vie artistique de la commune ?

La direction du conservatoire n'est pas associée à la programmation artistique de la ville. Cependant, elle organise et facilite la participation des élèves du conservatoire aux différents événements artistiques de la ville.

Quels sont les liens de l'établissement avec la vie culturelle communale ?

Le conservatoire est régulièrement sollicité pour participer aux événements culturels communaux.

L'établissement est-il impliqué dans des partenariats avec les lieux de diffusion professionnels ?

À partir de septembre 2026, des partenariats seront signés entre le conservatoire et différents lieux de diffusion professionnels afin de permettre le développement du parcours spectateur (Abbaye de Royaumont, philharmonie de Paris, opéra de Paris, centre des arts d'Enghien, jazz-session de Pierrelaye, figuier blanc à Argenteuil.

L'établissement mène-t-il des actions de création ? Accueille-t-il des résidences d'artistes ?

Les élèves ont travaillé l'an dernier sur une création d'Alexandros Markeas pour orchestre et chœur. Pour la prochaine année scolaire, ils travailleront sur une comédie musicale de Luc Le Provost écrite pour les élèves du conservatoire.

Le conservatoire accueillera l'an prochain 2 artistes pour un travail sur la musique et le conte du vietnam. Une restitution est prévue à l'issue de la période de travail en compagnie des artistes et des élèves.

Préciser les actions de diffusion menées par votre établissement dans le tableau suivant :

| Récapitulatif des actions de diffusion | | | | |
|--|----------------|--------------------------------------|-----------------------------|-------------------|
| Types de diffusion | Nb de concerts | Nb d'heures de répétitions annuelles | Nb de cachets | Nb de spectateurs |
| Concerts et/ou spectacles de professeurs | 9 | 45 | 39 | 752 |
| Concerts et/ou spectacles d'élèves | 11 | 90 | | 749 |
| Concerts et/ou spectacles amateurs | 4 | | | 210 |
| Artistes invités | 3 | | Contrats de prestation + 12 | 280 |
| Auditions de classes | 12 | | | 476 |
| Auditions générales | 11 | | | 661 |
| Autres : préciser Projets pédagogiques | 8 | | 7 + contrat de cession | 939 |
| Total | 54 | 135 | 58 | 4067 |

B - PARTENARIAT AVEC LES PRATIQUES AMATEURS

Avez-vous des liens avec d'autres structures de pratique amateur ? oui non

Si oui, lesquels – préciser les formes de partenariat :

Partenariats ponctuels pour prêt de salle, conseil

Avec quel(s) type(s) de structure ? (Associations de la commune ou hors commune, service jeunesse...)

Association de la ville, MJC, service jeunesse

Précisez les partenariats de votre établissement avec les pratiques amateurs dans le tableau suivant :

| Récapitulatif des partenariats avec les pratiques amateurs | | | |
|--|-----------------------|--|--------------------------------|
| Types d'actions | Nb d'heures annuelles | Nb de personnes touchées (hors élèves inscrits dans l'établissement) | Types de publics touchés |
| Mise à disposition de locaux | 20 | 50 | Association / service jeunesse |
| Organisation de concerts et/ou spectacles communs | | | |
| Cours de perfectionnement | | | |
| Assistance à la formation d'un ensemble | | | |
| Organisation d'une scène ouverte | | | |
| Prêt d'instruments | | | |
| Autres : préciser | | | |
| | | | |
| TOTAL Nb heures et de personnes | 20 | 50 | |

C - PARTENARIATS AVEC D'AUTRES STRUCTURES DU VAL D'OISE

Avez-vous des activités en lien avec d'autres établissements d'enseignement artistique du département ? (Rassemblements d'orchestres, rencontres chorégraphiques, mutualisation des ressources...)

Il existe aujourd'hui un réseau informel des directeurs des conservatoires de Val Parisis. Depuis l'an dernier, des rassemblements inter-conservatoire se concrétisent autour d'un instrument (alto, contrebasse...) afin de présenter des restitutions publiques étoffées.

Avez-vous des actions en partenariat avec les structures culturelles ressources du département ?
Ex : Structures labellisées ou SMAC, Festivals à rayonnement départemental, Réseaux départementaux, Conservatoire régional et conservatoires départementaux

Si oui, précisez lesquelles et le type de partenariat :

Partenariat formalisé avec le théâtre du cristal

Participez-vous aux actions organisées par le Conseil départemental du Val d'Oise ?

- "En scène | Rencontres d'artistes avec les conservatoires du Val d'Oise" oui non
- Autres types de rencontres, préciser :

D – INTERCOMMUNALITÉ :

- L'établissement a-t-il un aspect intercommunal en termes d'enseignement : organisation des cours, professeurs itinérants... préciser

NON

- Quels sont liens de l'établissement avec les communes avoisinantes et/ou la collectivité intercommunale ?
- Existe-t-il une forme de mutualisation mise en place avec les communes avoisinantes ? si oui, est-elle formalisée dans le cadre d'une convention ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

- Avez-vous un référent culture au sein de votre intercommunalité pour accompagner vos projets ?

.....
.....
E - LOCAUX ET MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE :

Description, affectation et état des locaux (joindre éventuellement un plan)

Le bâtiment a été construit en 2019 et ouvert en 2020. Il dispose de 12 studios individuels pour la pratique individuelle, 2 salles de formation musicale/pratique collective/batterie, 1 salle de percussion équipée également pour les musiques actuelles, 1 studio de danse et 1 auditorium de 150 places.

Vos locaux sont-ils accessibles aux personnes en situation de handicap (tous types de handicaps) ? oui non

Disposez-vous d'équipement ou de matériel pour une pratique adaptée aux différents handicaps (visuel, auditif, mental...) ? oui non

Si oui, lesquels

.....
.....

Parc instrumental appartenant à l'établissement :

Existence d'un système de prêt d'instruments : oui non

Modalités de fonctionnement :

Prêt à titre gratuit, attestation d'assurance requise pour l'instrument. La priorité est donnée aux élèves en 1ère année. Le prêt pour les autres élèves est fonction de la disponibilité d'un instrument.

Matériel électro-acoustique et audiovisuel :

.....
.....
.....

Bibliothèque et médiathèque :

Le conservatoire dispose d'une bibliothèque/partothèque augmentée chaque année par de nouvelles références. Elles sont codées dans le logiciel Imuse, ce qui permet le prêt aux élèves et aux enseignants.

L'établissement dispose-t-il d'un lieu de diffusion ? oui non

Si oui, nombre de places **150**

Est-il équipé en sonorisation ? **OUI**

Est-il équipé en lumière ? **OUI**

L'établissement dispose-t-il d'un équipement d'enregistrement ? oui non
(préciser : magnétophones, multipistes, tables, effets...)

.....
.....
.....

S'agit-il d'un studio, d'un espace spécifique, équipé ?

.....
.....

Est-il adapté aux musiques actuelles ?

.....
.....

L'établissement dispose-t-il d'une salle de danse spécifique ? oui non

Si oui, est-elle dotée d'équipements sanitaires ? oui non

Préciser le type de revêtement de sol :

Parquet bois spécifique à la pratique de la danse

Je certifie que toutes les informations comprises dans le présent dossier sont exactes.

Montant de la subvention sollicitée auprès du Conseil départemental

11 000 €

Fait à Ermont
Le 17/03/2026

Signature du Maire / Président,

Xavier HAQUIN



Maire
Conseiller Départemental du Val d'Oise